



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE**

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Canton de Châteauneuf-Sur-Loire  
Commune de VITRY-AUX-LOGES

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Vitry-aux-Loges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Arnaud de BEAUREGARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal :	31 mai 2023 transmise le 2 juin 2023
Nombre de membres élus :	19
Nombre de membres présents :	16
Nombre de membres votants :	19

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Christophe BOURILLON, Chantal LEJARRE, Jacques CÉVOST, Philippe ANDRIEU, Nicole MALLET, Cédric SICARD, Francis VIGOUROUX, Jocelyne MARTIN, Alexandra GOUILLOT, Céline ROTURIER, Grégory DAUDIER, Dominique MAÇON, Félix HERNANDEZ, Catherine ROUZIC, Christel BARBIER.

**Etaient absents :**

Sylvie GANDON  
Laetitia GIRARD  
Cédric FAUCONNIER

**Ont donné pouvoir :**

Sylvie GANDON	à Arnaud de BEAUREGARD
Laetitia GIRARD	à Chantal LEJARRE
Cédric FAUCONNIER	à Francis VIGOUROUX

**Secrétaire de Séance :** Nicole MALLET

---

Madame Nicole MALLET est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour.

☞ Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 avril 2023.

☞ Adopté à l'unanimité

---

**1. FINANCES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°15-04-2020**

**Rapporteur : Arnaud de BEAUREGARD, Maire**

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Considérant la délibération n° 15-04-2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Considérant que dans un souci de favoriser une bonne administration communale il convient de modifier le montant de cette délégation,

Il est proposé au conseil municipal de modifier la délibération n° 15-04-2020 et plus particulièrement le point n° 10, et de porter à 10 000 € la délégation permanente pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers ;

**Où cet exposé,**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

❖ **DECIDE** pour la durée du présent mandat, de porter à 10 000 € la délégation consentie au Maire pour l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers et donc de modifier la délibération n°15-04-2020.

## 2. ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE (1 000 HABITANTS ET +)

**Rapporteur : Arnaud de BEAUREGARD, Maire**

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

### *a) Composition du bureau électoral*

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Philippe ANDRIEU & Jacques CÉVOST et de Messieurs Christophe BOURILLON & Grégory DAUDIER.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

### *b) Élection des délégués*

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Les listes déposées et enregistrées :

- Liste « Servir »
- Liste « Démocratie sociale et environnementale »
  
- La liste « Servir » est composée :

	Nom	Prénom	Sexe	Adresse	Date de Naissance	Lieu de Naissance
1	GANDON	Sylvie	F	58 route de la Rossignolière 45530 Vitry-aux-Loges	04 11 1952	Neuilly-Sur-Seine (75)
2	De BEAUREGARD	Arnaud	M	1 route de Nestin 45530 Vitry-aux-Loges	20 04 1953	Paris 16 <sup>ème</sup> (75)
3	LEJARRE	Chantal	F	62 route de Fay 45530 Vitry-aux-Loges	15 07 1958	Joigny (89)
4	BOURILLON	Christophe	M	4 Clos de Bois le Roi 45530 Vitry-aux-Loges	11 03 1980	Gien (45)
5	BARBIER	Christel	F	12 avenue de la Gare 45530 Vitry-aux-Loges	20 02 1969	Orléans (45)
6	ANDRIEU	Philippe	M	15 impasse du Coulmier 45530 Vitry-aux-Loges	26 01 1954	Clichy (75)
7	MALLET	Nicole	F	8 route de la Chapelle 45530 Vitry-aux-Loges	22 06 1958	Vitry-aux-Loges (45)
8	SICARD	Cédric	M	4 Chemin de la Grande Bruyère 45530 Vitry-aux-Loges	07 04 1963	Paris 8 <sup>ème</sup> (75)

- La liste « Démocratie sociale et environnementale » par :

	Nom	Prénom	Sexe	Adresse	Date de Naissance	Lieu de Naissance
1	CEVOST	Jacques	M	6, route du Petit Chaillot 45530 Vitry-aux-Loges	25/08/1957	La Châtre (36)
2	MARTIN	Jocelyne	F	115 route des Caduels 45530 Vitry-aux-Loges	03/12/1963	Paris X <sup>ème</sup>

3	VIGOUROUX	Francis	M	57 avenue de la gare 45530 Vitry aux Loges	21/06/1963	Chalon Sur Marne (51)
---	-----------	---------	---	---	------------	-----------------------

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletin : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :

- liste « Servir » : 14 voix
- liste « Démocratie sociale et environnementale » : 5 voix

Le quotient applicable est :  $19/5 = 3.8$

1re répartition :

La liste « Servir » obtient =  $14 / 3.8 = 3.78$ , soit 4 sièges de délégués

La liste « Démocratie sociale et environnementale » obtient =  $5 / 3.8 = 1.31$ , soit 1 siège de délégués

Ainsi 5 sièges ont été attribués.

#### b) Élection des suppléants

Le Président rappelle ensuite qu'il convient de procéder à l'élection des délégués suppléants, au nombre de trois en vue des élections sénatoriales.

Les candidatures enregistrées :

- Liste « Servir » composée de :

5	BARBIER	Christel	F	12 avenue de la Gare 45530 Vitry-aux-Loges	20 02 1969	Orléans (45)
6	ANDRIEU	Philippe	M	15 impasse du Coulmier 45530 Vitry-aux-Loges	26 01 1954	Clichy (75)
7	MALLET	Nicole	F	8 route de la Chapelle 45530 Vitry-aux-Loges	22 06 1958	Vitry-aux-Loges (45)
8	SICARD	Cédric	M	4 Chemin de la Grande Bruyère 45530 Vitry-aux-Loges	07 04 1963	Paris 8 <sup>ème</sup> (75)

- Liste « Démocratie sociale et environnementale » composée de :

2	MARTIN	Jocelyne	F	115 route des Caduels 45530 Vitry-aux-Loges	03/12/1963	Paris Xème
3	VIGOUROUX	Francis	M	57 avenue de la gare 45530 Vitry aux Loges	21/06/1963	Chalon Sur Marne (51)

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletin : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :

- liste « Servir » : 14 voix
- liste « Démocratie sociale et environnementale » : 5 voix

Le quotient applicable est :  $19/3 = 6.33$

1re répartition :

La liste « Servir » obtient =  $14 / 6.33 = 2.21$ , soit 2 sièges de suppléants

La liste « Démocratie sociale et environnementale » obtient =  $5 / 6.33 = 0.78$ , soit 1 siège de suppléant

Ainsi 3 sièges ont été attribués.

Les résultats définitifs sont donc les suivants :

- Ont été élus délégué :
  - o Mme GANDON Sylvie – Liste « Servir »
  - o M. de BEAUREGARD Arnaud - Liste « Servir »
  - o Mme LEJARRE Chantal - Liste « Servir »

- M. BOURILLON Christophe - Liste « Servir »
- M. CEVOST Jacques – Liste « Démocratie sociale et environnementale »
  
- Ont été élus suppléant :
  - Mme BARBIER Christel – Liste « Servir »
  - M. ANDRIEU Philippe – Liste « Servir »
  - Mme MARTIN Jocelyne – Liste « Démocratie sociale et environnementale »

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ✚ STRASBOURG : Monsieur le Maire précise à l'ensemble des élus, qu'ils doivent réserver eux-mêmes leur chambre d'hôtel. Une commande groupée n'est pas possible. Le lien internet du site de l'hôtel trouvé va être transmis par mail. Il est important de réserver au plus vite, les hôtels étant pris d'assaut lors des sessions parlementaires.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le Mardi 27 JUIN 2023  
à 19 h 30 – Salle du Conseil Municipal.**

Le Secrétaire de séance,  
Nicole MALLET

Le Maire,  
Arnaud de BEAUREGARD